



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 129307

Texte de la question

Mme Frédérique Massat attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les revendications du collectif Les infirmières en colère. Ces dernières demandent à bénéficier d'un salaire décent qui corresponde aux contraintes liées à l'exercice de cette profession au service de la population 24 heures sur 24 et 365 jours par an. En outre, elles souhaiteraient pouvoir bénéficier du doublement du *numerus clausus* à l'entrée des IFSI, de la mise à disposition de crèches et autres dispositifs périscolaires adaptés aux horaires d'infirmiers. De plus, elles voudraient la mise en place d'une formation initiale exigeante et rémunérée ainsi que l'abrogation de l'ordre infirmier. Enfin, les infirmières souhaiteraient que des formations professionnelles continues soient accessibles. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir prendre en considération les revendications des infirmières.

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Massat](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129307

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1822

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)